

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonné par an, en avance, 5 francs
En arriéré, 6 francs
Six mois, 3 francs
Trois mois, 1 franc 50
En outre Département et à l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAU ET RÉDACTION :

ROUBAIX : 71, Grande-Rue — TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES

Abonné par an, en avance, 5 francs
En arriéré, 6 francs
Six mois, 3 francs
Trois mois, 1 franc 50
En outre Département et à l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

SIX Pages 5 Centimes UNE RÉFORME UTILE

On lira plus loin une intéressante information concernant la réorganisation des services du ministère du Commerce et de l'Industrie et, aussi, une excellente circulaire de M. Barthou à MM. les ingénieurs du Contrôle au sujet de l'insuffisance du matériel de plusieurs Compagnies de chemins de fer.

Nous ne voulons retenir qu'un point : nos agents consulaires dépendront désormais, dans une certaine mesure, du ministère du Commerce et devront être plus que jamais des agents commerciaux. C'est une réforme utile et l'on peut se demander même si un jour on ne devra pas la faire plus complète. Les revues et journaux économiques, les associations de négociants et d'industriels, les Chambres de commerce la réclamaient depuis longtemps.

Sans doute, en effet, les consuls sont des agents diplomatiques et, à ce titre, ressortissent naturellement du département des Affaires Étrangères. Mais enfin ils sont aussi et plutôt devraient être des agents commerciaux surveillant les progrès de notre exportation, observant les industries locales et renseignant nos commerçants sur les débouchés qu'ils peuvent s'ouvrir, sur les marchés qu'ils ne fréquentent pas, en un mot sur tout ce qui peut aider et guider nos voyageurs et commissionnaires. Pour cette besogne, le ministère du Commerce était l'intermédiaire tout désigné. On l'a enfin compris. Sincères félicitations.

De même, il est très heureux que l'on cherche à étendre et à perfectionner l'éducation économique et la science commerciale des aspirants consuls. L'Allemagne et l'Angleterre ont tiré de ces précieux auxiliaires de leur politique mondiale des profits immenses. La France ne doit pas craindre de les imiter. Les consuls, ce devrait être des commissionnaires d'avant-garde, des espions si on peut dire, les espions honnêtes et pacifiques de l'industrie française, ainsi mise à même de mieux profiter à l'avenir des conquêtes de la patrie et des avantages diplomatiques qu'elle s'est assurés.

Puisque nous parlons d'industrie et de commerce, nous regrettons que M. Viviani, le premier ministre du travail ait été par un mot la harangue, d'ailleurs éloquent et bien intentionné, qu'il a adressée à ses employés. Il leur a dit : « Je suis un ministre socialiste ». Socialiste est de trop. Il suffisait de dire : « Je veux être un ministre social ». Cela impliquerait la volonté de réaliser des réformes sociales et cela écartait l'appréhension d'une action politique.

M. Viviani sera désormais suspect de socialisme, c'est-à-dire soupçonné d'arrière-pensées purement politiques, même quand il ne pensera qu'à bien faire. Et, si le soupçon devenait réalité, le succès du ministère du Travail en serait irrémédiablement compromis, — ce serait dommage. — G.

BULLETIN

30 octobre.

Les ministres ont pris en Conseil de Cabinet un certain nombre de décisions très importantes.

Le ministère du commerce est réorganisé sur des bases nouvelles. Les consuls dépendront de lui en partie.

On dément qu'il ait été prononcé, au Congrès de Périgueux, des discours incitant les fabricants au détournement des objets du culte.

Les funérailles des victimes du « Lutin » ont eu lieu à Bizerte, au milieu d'une affluence considérable.

Le lock-out de Verviers a pris fin. Un accord définitif est intervenu entre patrons et ouvriers.

L'Empereur d'Allemagne est assez gravement indisposé.

On a découvert, à Saint-Petersbourg, un vaste complot ourdi contre la vie de M. Stolypine, des autres ministres et d'un grand nombre de personnalités de la Cour impériale. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées.

INFORMATIONS

L'affaire Henry-Reinach
Paris, 30 octobre. — On se souvient que la veuve du colonel Henry a fait condamner M. Joseph Reinach à 600 francs de dommages-intérêts pour diffamation envers la mémoire de son mari.

M. Joseph Reinach vient de se désister de son pourvoi en cassation, bien que ce pourvoi fût très fortement motivé en droit.

Le sésame, en effet, que l'arrêt de la cour de cassation a clos définitivement l'affaire Dreyfus. Il ne veut plus être accusé de vouloir la représenter. Pour lui, désormais, à-t-il dit, il n'y a plus d'affaire Dreyfus.

Le repos hebdomadaire
Paris, 30 octobre. — La Ligue pour la révision de la loi sur le repos hebdomadaire vient de faire afficher un appel aux commerçants, aux ouvriers et aux employés pour réclamer la poursuite de la loi.

La santé de M. Barrien
Paris, 30 octobre. — M. Barrien va mieux, la fièvre a disparu ; il pourra se lever dans une quinzaine de jours.

Les fraudes sur les vins
Paris, 30 octobre. — Le garde des sceaux vient d'adresser à tous les procureurs généraux une circulaire où il déclare que le gouvernement est résolu à réprimer très sévèrement toutes les fraudes, notamment les fraudes sur les vins. Il leur demande d'exercer à ce sujet le contrôle le plus strict.

Le Congrès des inscrits maritimes
Paris, 30 octobre. — Le congrès des inscrits maritimes s'est occupé aujourd'hui de la question de la réorganisation du travail dans la marine marchande, comme elle se présente à bord des navires allemands et autrichiens.

Contre la licence des russes
Paris, 30 octobre. — Depuis quelques temps un grand nombre de petits commerçants étaient des cartes postales illustrées d'une manière délicate, qui faisaient allusion à l'aviation de l'abbé Delacroix. Ces cartes postales ont été envoyées à l'administration des douanes, qui a demandé la licence des russes, 17 contraventions ont été constatées pour envois aux bonnes femmes.

Les agents des postes
Paris, 30 octobre. — Dans une réunion organisée cet après-midi par l'Association des agents des Postes, l'assemblée a protesté contre le mauvais état des wagons mis à la disposition des ambulants. Un ordre du jour blâmant la Commission du budget pour avoir supprimé le crédit nécessaire à la construction de 55 wagons de grand modèle a été voté.

Une société de secours mutuels de prêtres
La Rochelle, 30 octobre. — On annonce que le ministre de l'Intérieur a autorisé la création d'une société de secours mutuels de prêtres appartenant au diocèse de La Rochelle.

Grand prix de vertu
L'Académie française vient de décerner le prix de vertu de 5.000 francs (fondation Buisson) à l'œuvre de l'adoption des Orphelins de la Mer, fondée par les amiraux Cioquel des Touches et Serre.

Un mariage princier
Cannes, 30 octobre. — Ce matin a été célébré le mariage du prince Jean Georges, duc de Saxe, frère du roi de Saxe, avec la princesse Marie Immaculée de Bourbon Sicile, fille du comte et de la comtesse de Caserte.

La cérémonie a eu lieu en l'église Notre-Dame de Bon Voyage. Le prince Maximilien de Saxe, qui est dans les ordres, a béni le mariage.

Les témoins étaient, pour la mariée : le duc de Calabre et le prince Reynier de Bourbon, ses frères ; pour le marié, le prince Gennaro de Bourbon et le prince Charles de Hohenzollern. Le roi de Saxe et ses deux fils, le roi de Sardaigne et de nombreux personnages princiers assistaient à la cérémonie qui a été très imposante.

Mgr Chipon, évêque de Nice, présidait la cérémonie religieuse, spécialement délégué, à cet effet, par le Pape.

La défense du Simplon — Les travaux de défense militaire

Milan, 30 octobre. — On vient de terminer, des deux côtés du Simplon (suissse et italien), les travaux de défense militaire. Ceux-ci se bornent à une série de chambres de mines à l'embouchure et dans l'intérieur du grand tunnel, la mine ayant abandonné l'idée de construction des forts permanents du côté de la frontière italienne.

Les Italiens, eux aussi, ont ajourné les travaux des trois forteresses de Varzo, Iselle et Crevola.

La santé de Guillaume II
Berlin, 30 octobre. — Le bruit a couru que l'empereur Guillaume, qui devait se rendre aujourd'hui à Liebenberg, a été obligé de rester à Postdam, à cause d'un léger refroidissement. On sait à quelle préférence l'empereur est tenu sous ce rapport.

Toutefois, le Lokal Anzeiger, paru ce matin, dit que la santé de l'empereur Guillaume donne lieu à aucune inquiétude, mais qu'il devra rester pendant quelque temps dans son palais pour se rétablir complètement.

CHOSSES ET AUTRES

On demande à un député :
Pourquoi donc n'êtes-vous pas entré dans le ministère ?
Et lui :
— Je vais vous dire : ils étaient déjà douze.

On dit à Calino que ce ministère est le quarante-quatrième depuis l'avènement de la République.
Et Calino d'un air profond :
— Ça ne le rajoutait pas !

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Une allocution de M. Viviani
Paris, 30 octobre. — M. Viviani, ministre du travail, a reçu hier les fonctionnaires et employés des directions constituant le ministère du travail. Le nouveau ministre a adressé à ces fonctionnaires une allocution dans laquelle il leur a promis d'être bienveillant, et il a ajouté :

« Mais la bienveillance dégénère en faiblesse sans la fermeté. Vous savez qui je suis et ce que je suis. Je suis un ministre socialiste. Je ne vous demande pas par là d'adhérer comme hommes à une politique. Ici, il n'y a pas de politique, il n'y a que le travail. Mais je veux que le ministère soit la maison du travailleur. Je veux que, dans les rapports que vous aurez avec les travailleurs, se manifeste une largeur d'idées, une ouverture de cœur, un parti pris visible de cordialité et de sympathie. Messieurs, le compte sur vous pour la préparation de réformes sociales. »

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, ministre de la justice, a adressé aux procureurs généraux près les Cours d'appel une circulaire pour les inviter à réprimer rigoureusement toutes les falsifications des denrées et en particulier, la falsification des vins.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 30 octobre. — Le conseil de cabinet, auquel assistaient tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat, a pris fin ce soir à 7 heures. En voici le compte-rendu officieux :

Le voyage des Souverains Espagnols
Le roi et la reine d'Espagne, devant se rendre du 3 au 5 novembre à Malaga, le conseil a décidé sur la proposition de M. Pichon, ministre des Affaires Étrangères, d'accorder avec M. Thomson, ministre de la marine, d'envoyer en cette ville, à cette occasion, le « Jeanne-d'Arc » qui se trouve actuellement à Tanger où elle reviendra aussitôt après.

La division navale anglaise, commandée par le prince de Battenberg, doit se trouver, à la même date à Malaga.

Le rachat des chemins de fer
Le Conseil a continué ensuite l'examen de la question du rachat de certains réseaux de chemins de fer et il s'est prononcé à l'unanimité pour le rachat général du réseau de l'Ouest.

L'abolition de la peine de mort
M. Guyot-Dessaigne garde des sceaux, a fait approuver un projet portant abolition de la peine de mort, qui sera déposé lundi sur les bureaux de la Chambre.

La suppression des Conseils de guerre
Le Conseil a abordé ensuite l'étude du projet élaboré par le général Piquart, ministre de la guerre, ayant pour objet la suppression des conseils de guerre et leur remplacement par des institutions de répression disciplinaire. La discussion de ce projet sera poursuivie demain.

Nous croyons savoir que ce projet défère les délits de droit commun aux tribunaux de droit commun et institue des conseils de discipline militaire pour les délits d'ordre militaire. Le ministre de la guerre a, d'autre part, annoncé qu'il avait reçu du général Liautey un télégramme faisant connaître que la situation sur la frontière marocaine s'est améliorée.

L'abrogation de la loi Falloux
M. Briand, ministre de l'Instruction publique et des cultes, a avisé le conseil qu'il saisirait dans une prochaine réunion d'un projet tendant à l'abrogation des dispositions « noyées » figurant aujourd'hui de la loi Falloux.

Les facteurs révoqués
M. Louis Barthou, ministre des Travaux Publics et des Postes, a avisé le conseil de son intention de révoquer dans leur entier, tous les sous-agents des postes révoqués pour faits de grève et qui n'avaient pas été réintégrés. Le Conseil a donné son approbation à cette mesure.

Le prochain Conseil
Les ministres se réuniront de nouveau demain, à 5 heures. Ils procéderont à l'examen des questions suivantes : Retraites ouvrières, syndicats de fonctionnaires et révision de la législation des mines. Ce n'est qu'ultérieurement qu'ils arrêteront les dispositions du projet d'impôt sur le revenu.

Le régime des mines
Paris, 30 octobre. — Voici quelques renseignements complémentaires sur le Conseil de cabinet ; M. Barthou, ministre des Travaux Publics, a saisi ses collègues d'un projet qu'il prépare au sujet du régime des mines. Il s'agit de réglementer les conditions sous lesquelles peuvent s'effectuer dans certaines circonstances la réorganisation des mines ou la concession de mines nouvelles.

Ce projet comprendrait également diverses propositions ayant pour objet de mettre en vigueur au profit des ouvriers mineurs la participation aux bénéfices.

LE CONGRÈS DE PÉRIGUEUX

Un démenti aux journaux officieux
Paris, 30 octobre. — On sait que M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a télégraphié au procureur général près la cour de Bordeaux d'ouvrir une information à l'effet de savoir si des orateurs avaient, au cours du congrès des juristes catholiques, tenu à Périgueux, préconisé le vol ou le détournement d'objets religieux du culte.

« Ces conseils n'ont jamais été donnés, dit la « Croix ». Voici, en effet, quelle a été la question relative aux objets mobiliers discutée à Périgueux.

— Les donateurs pourraient-ils revendiquer le mobilier donné ou prêté à usage aux églises tels que tableaux, statues, vases sacrés, chemins de croix, etc. ?

« La réponse suivante y a été faite :

— Quand on a fait un don à une fabrique on a donné à un établissement considéré comme mineur par la loi. Pour que la donation ait été parfaite, il aurait donc fallu que ce mineur ait été autorisé à accepter. Il n'y a jamais eu presque jamais au département d'acceptation, la plupart des donateurs sont donc nuls, l'autorisation constituant la condition substantielle de l'acceptation.

Les donateurs ou les personnes qui ont mis en dépôt des objets mobiliers dans une église, peuvent donc légalement les reprendre.

« Qu'on prenne donc les objets donnés, dont l'acceptation par la fabrique n'a pas été autorisée par le gouvernement. Que les donateurs ou leurs héritiers les reprennent immédiatement, le plus tôt possible, sans attendre la nomination d'un séquestre, qu'ils les reprennent parce que c'est leur propriété qu'ils reprendront. Tel est le conseil qui a été donné par les juristes catholiques réunis à Périgueux. »

M. de Lamarzelle s'explique
De son côté, la « Liberté » a demandé à M. de Lamarzelle, qui a pris part au congrès des juristes catholiques, une précision considérable, si les allégations produites par M. Guyot-Dessaigne reposaient sur un fondement sérieux.

Le sénateur du Morbihan a déclaré à notre confrère qu'il adresserait ce soir au procureur général près de la cour de Bordeaux une lettre dans laquelle il donnerait sur tous les points visés par les instructions du garde des sceaux à ce magistrat, toutes les explications qu'elles lui paraissent comporter.

La réorganisation du Ministère du Commerce

Paris, 30 octobre. — Une étude faite de concert entre les ministres de la marine et du commerce et de l'Industrie a conduit à une nouvelle répartition des attributions entre ces deux départements.

La marine marchande
Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'étude de toutes les questions antérieures confiées à la marine marchande aux intérêts commerciaux de la marine marchande. Le ministre de la marine conserve au contraire la police de la navigation et l'administration des gens de mer et restera ainsi en mesure d'assurer comme par le passé, aux inscrits maritimes, la protection et l'assistance traditionnelle qu'elle leur doit.

Les Consuls
D'autre part, il a été décidé que le ministre du commerce et de l'industrie correspondrait directement par l'intermédiaire des Affaires Étrangères avec nos agents consulaires à l'étranger pour toutes les questions ayant un caractère économique. La même faculté de correspondance sera accordée au ministre du commerce et de l'industrie avec les attachés commerciaux dont les nominations seront contrebalancées par lui.

Le programme des concours pour l'entrée dans la carrière consulaire seront préparés d'accord entre le ministre des affaires étrangères et le ministre du Commerce.

Les chemins de fer
Enfin, le ministre du Commerce et de l'Industrie correspondra directement avec le directeur du contrôle commercial des chemins de fer au ministère des Travaux Publics. L'avis du ministre du Commerce et de l'Industrie sera demandé pour tout ce qui touche aux tarifs d'exportation, d'importation et de transit. Les représentants du Commerce et de l'Industrie au Comité consultatif des chemins de fer seront nommés directement par le chef de ce département.

LES TROUBLES DE RUSSIE

UN VASTE COMPLICITÉ CONTRE LA VIE DES MINISTRES
Paris, 30 octobre. — Une agence publie la dépêche suivante :
Saint-Petersbourg, 30 octobre. — La police a découvert toute la trame d'un vaste complot contre la vie du premier ministre Stolypine, celle de plusieurs de ses collègues et d'un certain nombre de personnalités de la Cour impériale.

Soixante révolutionnaires ont déjà été arrêtés à Saint-Petersbourg, et les perquisitions et arrestations continuent activement tant dans les autres villes de l'empire que dans la capitale. Du fait de ces arrestations, le parti marxiste se trouve décimé de ses principaux chefs.

Huit exécutions capitales
Saint-Petersbourg, 30 octobre. — Huit malfaiteurs ayant pris part au pillage de l'argent de la douane, ont été jugés hier par la cour martiale de campagne. Ils ont été condamnés à mort et exécutés le soir même. Les autres coupables seront jugés par les tribunaux militaires ordinaires.

De la dynamite dans les églises
Saint-Petersbourg, 30 octobre. — On a trouvé dans la cathédrale de Kourak de la dynamite dans les bouts de chaises que les fidèles ont l'habitude de faire brûler devant les icônes. Si le hasard n'avait pas voulu que l'on décelât ces charges à temps, une catastrophe était inévitable.

L'ANARCHIE AU MAROC

Un croiseur français dans les eaux marocaines. Le prétendant lève des troupes. L'attitude de l'Angleterre

Tanger, 30 octobre. — Le croiseur « Jeanne-d'Arc », sous les ordres du contre-amiral Campion, est arrivé ce matin et a échangé avec la place les saluts d'usage. La présence de ce navire dans les circonstances actuelles a produit une excellente impression sur la colonie française et la popula-

tion indigène. S'il réalise ce plan, sa situation deviendrait considérable, grandira singulièrement. Le maghzen sera placé dans l'attente, ou de sanctionner, pour sauver la face, l'extension du caïdat de Raisouli et alors il abdiquera en fait son autorité dans cette partie de



Campement des troupes du Sultan

tion en général. Le « Galilée » est, comme on sait, parti pour Arzila.

RAISOULI RECRUTE DES TROUPES
Paris, 30 octobre. — Le correspondant particulier du « Temps » à Tanger lui télégraphie :
« Raisouli, depuis son arrivée à Arzila, recrute parmi les tribus soumises à sa juridiction les hommes nécessaires à la formation d'une colonne expéditionnaire. On ignore dans quel but il prépare ces forces, mais s'il faut en juger par divers indices assez significatifs, il aspirerait à étendre son autorité jusqu'à El-Ksar.

« Déjà quelques riches fermiers de la banlieue de cette ville refusent de payer les impôts ordinaires à leurs caïds, en se réclamant de Raisouli,

pays sans pouvoir décliné aucune responsabilité vis-à-vis des puissances, ou bien d'être en lutte avec Raisouli, ce qui peut avoir les plus dangereuses conséquences. »

A LA CHAMBRE DES COMMUNES
Londres, 30 octobre. — Répondant à la Chambre des Communes à une question sur les incidents d'Arzila, sir Edward Grey, ministre des Affaires Étrangères, déclare que, suivant les dernières nouvelles parvenues au « Foreign Office », l'ordre a été rétabli par Raisouli et que les sujets britanniques qui se trouvaient à Arzila, sont maintenant en lieu sûr. Le ministre ajoute que l'Angleterre ne se propose en aucune façon d'envoyer un navire de guerre à Arzila.

La Catastrophe du « Lutin » LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES

La cérémonie. — A la chapelle Un cortège imposant. — Les représentants Les discours au cimetière

Bizerte, 30 octobre. — La cérémonie religieuse en l'honneur des victimes du « Lutin » a eu lieu aujourd'hui. Le croiseur *Dunois*, les torpilleurs *Trumontane*, *Borté*, *Rafale* et la chaloupe *Iskoul*, étaient désignés pour transporter les assistants à l'arsenal de Sidi-Abdallah où avait lieu la cérémonie religieuse.

M. d'Anthouard, délégué à la résidence générale, le général Valéry, représentant le Bay, sir Berkeley, consul-général d'Angleterre, chargé par le gouvernement de saluer les victimes du « Lutin » et de déposer une couronne, les généraux Roux, Meunier, Doyot, de Wignacourt, la représentation consulaire étrangère, les chefs des services de la régence, les délégations des assemblées et des sociétés, ont embarqué à Bizerte et traversé le lac. Le débarquement a eu lieu à 10 heures 06. Le cortège s'est dirigé vers la chapelle ardente installée dans les ateliers de l'armement.

Parmi les principales, on remarque celles offertes par la résidence générale de France, par M. Berkeley, au nom de son gouvernement, par les officiers et les équipages de la division navale, par le contrôle civil et par les Dames de France. Au passage devant les casernes, les tirailleurs et les zouaves sonnent aux champs.

LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Bizerte, 30 octobre. — La chapelle est parée de verdure de fleurs, de drapeaux et tendue de larges bandes de crêpe. La plus grande partie de la population de Ferryville a envahi les alentours et l'intérieur.

Les cercueils sont rangés sur l'estrade, sur deux rangs ; ceux du commandant Epoux et de l'enseigne Milot, au milieu. A l'autel, Mgr Combes, archevêque de Carthage officie. L'orgue est tenu par Mme Joubert, femme du commandant de la canonnière *Fusée*. Les autorités auxquelles se sont joints l'amiral Bellue, l'Etat-Major et tous les commandants et officiers des bâtiments de la division navale, ont pris place autour du cercueil. La musique du 4^e zouaves joue plusieurs marches funèbres.

L'archevêque de Carthage donne l'absoute et prononce un discours dans lequel il appelle la miséricorde divine sur les héros morts pour leur drapeau, pour leur foi, leur baptême et pour la France aimée du Christ. Il prie Dieu d'accueillir sa prière pour les héros et de leur donner le repos éternel dans la lumière et dans la paix.

M. Cabanot, pasteur à Tunis, dit la suite des prières pour le repos de l'âme du commandant Epoux qui était de religion protestante et salue le commandant et l'équipage mort héroïquement à leur poste d'honneur.

AU CIMETIÈRE

Bizerte, 30 octobre. — L'entrée dans le cimetière à lieu à 2 heures 35 et le cortège s'arrête devant le monument du Souvenir Français, où les cercueils sont déposés jusqu'à leur départ pour la France.

M. l'abbé Roger, curé à Bizerte, donne l'absoute, puis l'amiral Bellue prend la parole. Il rappelle les catastrophes maritimes qui ont précédé celle du « Lutin » et qui sont le rançon du progrès, de la sécurité et de la grandeur de la patrie. Il fait la biographie du commandant Epoux, né en Alsace, où il y a tant de cœurs fidèles à la France. Il rappelle les brillantes qualités de cet officier plein d'entrain et d'énergie, toujours prêt à remplir les missions les plus délicates et les plus périlleuses. Puis il fait l'éloge de l'enseigne Milot et de l'équipage du « Lutin ». Il adresse ses condoléances aux familles des victimes et termine en donnant l'équipage du « Lutin » en exemple aux équipages des sous-marins « Gnome » et « Korrigan » et de la division navale de Tunisie.

Après l'amiral Bellue, le général Meunier vient rappeler les circonstances du naufrage du « Lutin ». Il dit que c'est une consolation de savoir que les victimes ne subissent pas les longues souffrances des victimes du « Farfadet ». L'émotion est profonde à Bizerte, où les grands éléments de la défense nationale sur terre et sur mer, réunissent leurs pensées dans une douleur commune. Le commandant Epoux, l'enseigne Milot et le courageux équipage du « Lutin », dit-il en terminant, ont bien mérité de la patrie.

Le lieutenant Delacroix, commandant de « Korrigan » prend la parole au nom des équipages de la flottille. Au cours de nos travaux pour la préparation de la défense du pays, dit-il, travaux que nous poursuivons avec la même ardeur et la même confiance, nous garderons le souvenir fidèle et éternel de vous, vaillants camarades et braves cœurs, qui dormez de votre dernier sommeil.

M. d'Anthouard succède au lieutenant Delacroix et parle au nom de la France.

L'émotion est profonde, beaucoup pleurent, tandis que l'amiral Bellue témoigne ses condoléances à MM. Montsarrat et Carrière, et à Mme veuve Nicolas, parents des victimes et que Mme Bellue soutient la veuve Nicolas et la console.

LE CORTÈGE FUNÈBRE

La cérémonie terminée, les lourdes caisses qui contiennent les restes des infortunés marins sont chargées par une grue de 120 tonnes de l'arsenal sur le « Cyclope », orné de pavillons. On y place également les nombreuses couronnes offertes. Pendant ce temps, le cortège se rembarque et à 12 heures 45 le « Cyclope » part pour traverser le lac, suivi du « Dunois » et des torpilleurs qui marchent en ligne de file.

A 2 heures 45 le « Cyclope » arrive à Bizerte. Sur le qual les troupes de la garnison forment un vaste carré au milieu duquel M. d'Anthouard, les généraux, amiraux et leur suite assistent au débarquement des cercueils et à leur chargement sur 16 prolonges d'artillerie tendues de drapeaux tricolores. Le cortège se forme pour se rendre au cimetière.

Le départ a lieu à 2 heures ; sur tout le parcours la population de Bizerte est massée. En tête du cortège vient un piquet de chasseurs à cheval, puis la musique des zouaves, qui joue des marches funèbres. Les cercueils disparaissent sous les ray-

UN TÉLÉGRAMME DE L'AMIRAL FOURNIER

A l'occasion des obsèques, l'amiral Bellue a reçu le télégramme suivant :

« Je vous prie, aux funérailles des victimes du « Lutin », d'exprimer mes sentiments de profonde condoléance aux familles des officiers et des marins de cet équipage pour le deuil qui les frappe si cruellement, ainsi que la marine. Veuillez dire aussi aux équipages du « Gnome » et du « Korrigan » quelle admiration me cause votre belle attitude après l'accident du « Lutin ». Leur inspecteur qui les connaît bien n'en attendait pas moins deux. »

AMIRAL FOURNIER

La cérémonie funèbre a pris fin à 2 heures et demie.